

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

16 décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

18 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **25**

PROCURATION(S) **5**

VOTANTS **30**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEIZE DECEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, LEFEBVRE.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à M. AÏT BABA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, BOUTTIER, BARRY et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, DUPAIN, SVINH, HERNANDEZ, ZAPPIA.

Délibération N°08

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE VAL-DE-REUIL « ASCOVAL - COM'ART » POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2023

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal :

La **12^{ème} édition** du Marché de Noël organisé par l'ASCOVAL se tiendra **du jeudi 14 décembre au dimanche 17 décembre 2023**, sous la galerie couverte et la halle centrale de la place des 4 Saisons.

Le village de Noël réunira une **trentaine d'exposants**, dans les chalets et tentes chaleureusement décorés pour l'occasion, autour du sapin géant installé au centre du village.

Durant ces quatre jours, des animations festives et gratuites seront proposées aux visiteurs : sculptures sur ballons, spectacles de magie, ateliers de maquillage, spectacles de clowns, chants de Noël, sans oublier la visite du Père Noël, installé dans sa yourte, qui se prêtera aux incontournables séances photos.

Les exposants proposeront de nombreuses idées cadeaux : bijoux, accessoires de décoration, fleurs, maroquinerie, gourmandises en tout genre...

Une patinoire sera installée où accès et patins seront totalement gratuits. Manège et promenades en calèche raviront également petits et grands tout au long de l'évènement.

La soirée de lancement sera organisée jeudi 14 décembre, dans une ambiance conviviale, en présence des exposants.

Elle sera suivie d'une soirée dansante avec DJ, le samedi, autour d'un repas traditionnel.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 38 000€. Une demande de subvention de 16 000€ a été adressée à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Compte tenu de l'intérêt que représente le Marché de Noël pour l'animation de la Ville, en cette période de fêtes, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association ASCOVAL, une subvention de 14 500€. L'association participera sur ses fonds propres à hauteur de 2 000€.

La Ville prendra à sa charge la location des chalets et des tentes, le grand sapin, les frais de sécurité et de gardiennage, les frais de communication.

Par ailleurs, l'ASCOVAL souhaiterait lancer une nouvelle dynamique auprès des commerçants de la Ville. La désignation d'un nouveau bureau est en cours. Afin de permettre à ses futurs membres d'organiser rapidement des évènements fédérateurs permettant l'émergence de nouveaux adhérents, l'association sollicite également la Commune en vue d'obtenir l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 14 500 euros à l'association « ASCOVAL COM'ART » pour l'organisation du marché de Noël 2023 ;
- **ATTRIBUE** à l'association « ASCOVAL COM'ART » une subvention exceptionnelle complémentaire de 5 000 € pour l'organisation de futurs évènements.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET